

CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE, CGLUA



**16 - 20 Décembre 2009**

22, rue Essaadiyine, Hassan – Rabat, Royaume du Maroc

Telephone: +212 537 260062 / +212 537 260063

Telecopieur: +212 537 260060

Email: [secretariat@afrcites.org](mailto:secretariat@afrcites.org)

Site web: [www.afrcites.org](http://www.afrcites.org)

# Situation du mouvement municipal africain

---

**François Paul Yatta**

**14/12/2009**

# La situation du mouvement municipal africain

## I - Les gouvernements locaux sur la scène internationale

Le premier rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale montre bien l'irrésistible propagation des gouvernements locaux dans le monde. Cette révolution démocratique se répand silencieusement dans toutes les régions du monde renforcée en cela par un ancrage des collectivités locales dans le vécu quotidien des populations. En effet, les trente dernières années se sont caractérisées par la mise en place de gouvernements locaux élus au suffrage universel dans la majorité des pays et qui répondent de leurs actes devant les citoyens. L'émergence de nouveaux leaderships politiques au niveau local a permis la création d'associations de gouvernements locaux dans plus de cent trente pays et au niveau régional dans tous les continents.

Cette lame de fond qui s'impose dans toutes les régions du monde est illustrée par le principe de libre administration qui résulte des transformations socio-économiques et politiques des trois dernières décennies. Dans pratiquement toutes les régions du monde, ce principe de libre administration se traduit par un transfert de compétences autrefois exercées par l'Etat central vers des instances décentralisées de niveau régional et local. Ces instances, dans le cadre de l'exercice de ces compétences, bénéficient de la personnalité juridique et de l'autonomie financière nécessaire au bon accomplissement de leurs missions publiques.

Le principe de libre administration se base lui-même sur un autre principe ; le principe de subsidiarité. C'est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. Il va de pair avec le principe de suppléance, qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité. C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec autant d'efficacité à une échelle plus faible, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique. Le principe de subsidiarité dans le contexte de la décentralisation met l'accent sur l'avantage comparatif qu'a la collectivité locale de part sa proximité et sa meilleure connaissance de la demande en services locaux à mieux exercer une compétence autrefois réalisée par l'Etat. En étant proches des populations, donc connaissant mieux la demande, les collectivités locales assurent une meilleure adéquation de l'offre de services à la demande des populations.

Pour bien jouer ce rôle de subsidiarité, les collectivités locales sont investies d'un certain nombre de compétences qui recouvrent la vie quotidienne des populations, à savoir la santé, l'éducation, l'assainissement, les transports, l'alimentation en eau potable, pour ne citer que

les compétences basiques. Même si cependant de grandes différences existent souvent entre régions du monde en matière de compétences des collectivités locales, leur définition a été un aspect important des politiques de décentralisation. Dans certains pays, la clause générale de compétence des collectivités locales est instaurée. Elle désigne la possibilité pour ces dernières de régler les "affaires de leur compétence" sans qu'une définition précise et limitative existe. Les collectivités peuvent donc intervenir, sous le contrôle du juge, dans tout domaine, sur la base de l'intérêt public local et dès lors que la compétence n'est pas dévolue par les textes à une autre personne publique.

Tout en s'investissant dans la fourniture de services publics locaux aux populations, particulièrement les plus pauvres, les collectivités locales s'investissent parallèlement dans la coopération internationale. L'action internationale des gouvernements locaux s'est ainsi considérablement étendue, surtout à partir des années quatre vingt. La coopération décentralisée prend ainsi une dimension importante en engageant de plus en plus de collectivités locales du monde entier dans d'innombrables projets de coopération. En mettant en avant leur savoir-faire, les collectivités locales ont contribué par le biais de la coopération décentralisée à assurer une fourniture de services locaux efficiente et efficace, contribuant ainsi à renforcer leur crédibilité sur les scènes nationale et mondiale. Finalement qui est mieux placé qu'un maire pour aider un autre maire, Qui est mieux placé qu'un cadre municipal pour aider un autre cadre municipal ? Progressivement, les collectivités locales deviennent des acteurs incontournables de la coopération internationale au même titre que les Etats.

D'acteurs passifs de la coopération internationale, les collectivités locales sont devenues actives en participant bien en amont à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets de développement. Cette inscription progressive des gouvernements locaux dans le paysage international de la coopération a aussi été renforcée par l'intérêt croissant des organisations internationales pour la dimension institutionnelle du local. Au cours de la décennie 1990, les Nations unies ont « découvert » la question locale en se préoccupant du développement durable et de l'environnement et de la problématique des grandes métropoles. Entre 1991 et 1995, les Nations unies ont consacré organisé plusieurs conférences internationales portant à la gestion des grandes villes, qui se sont conclues par une conférence à Quito avec l'adoption d'une déclaration conjointe de maires et d'experts en faveur d'une nouvelle gouvernance métropolitaine. Parallèlement, en 1992, pendant le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Río de Janeiro, les Nations unies ont reconnu pour la première fois que les gouvernements locaux jouaient un rôle essentiel dans la protection de l'environnement ainsi que dans la réalisation de l'Agenda 21 pour le développement durable et respectueux de l'environnement.

En 1996, à Istanbul, au cours du 2e Sommet mondial sur les Etablissements humaines – Habitat II–, les États ont finalement affirmé que les gouvernements locaux étaient leurs « associés les plus proches et les plus importants pour la mise en œuvre du programme

Habitat ainsi que pour impulser le développement durable et respectueux de l'environnement ». Ils se sont donc engagés à décentraliser les responsabilités et les ressources vers les niveaux locaux, et ils ont invité les gouvernements locaux à intervenir d'une même voix pour faciliter le dialogue avec la communauté internationale. Dans la même foulée, l'agence ONU habitat et la Banque mondiale lancent l'Alliance des Villes, en 1999. Cette Alliance réunit actuellement un groupe de plus de quinze pays donateurs et cinq organismes internationaux, et elle a mobilisé depuis sa création plus de 100 millions de dollars en investissements pour la réduction de la pauvreté urbaine. Les autorités locales participent au Comité consultatif de l'Alliance. La création du Comité consultatif des Autorités locales auprès des Nations unies (UNACLA), en 2000, vient couronner cet effort des gouvernements locaux. UNACLA constitue une des premières expériences d'institutionnalisation du dialogue entre les autorités locales et les Nations unies.

Mais l'apothéose de cette action internationale des collectivités locales sera la création de Cités et Gouvernements Locaux Unis, CGLLU, l'organisation mondiale des collectivités locales. La création de l'organisation Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) résulte en effet d'un processus de presque dix années qui a permis la fusion des trois principales organisations internationales de gouvernements locaux qui existaient : l'Union internationale des Autorités locales (IULA), la Fédération mondiale des Cités unies (FMCU) et Metropolis. Cette fusion a constitué un processus d'articulation politique des gouvernements locaux à l'échelle mondiale. La fondation de la CGLU a été impulsée par les maires et les leaders locaux du monde entier afin de renforcer leurs échanges avec la communauté internationale et, tout particulièrement, avec les Nations unies. Actuellement, l'organisation mondiale regroupe des gouvernements locaux provenant de cent trente-six des cent quatre-vingt-douze États membres des Nations unies. Ses adhérents sont des villes, des gouvernements régionaux ainsi que la quasi-totalité des associations nationales et internationales de gouvernements locaux du monde entier. La CGLU dispose en outre de sept sections continentales –Afrique, Amérique latine, Asie, Eurasie, Europe, Moyen-Orient-Asie occidentale, Amérique du Nord– ainsi que d'une section métropolitaine, Metropolis, qui regroupe quatre-vingts des plus grandes villes de la planète. Son secrétariat mondial se trouve à Barcelone.

Dès sa création, CGLU annonce les couleurs ; ses principaux objectifs sont de développer le rôle ainsi que l'influence des gouvernements locaux et des organisations qui les représentent dans la gouvernance mondiale ; être la principale source d'appui aux gouvernements locaux démocratiques, efficaces et innovateurs, proches des citoyens ; et défendre une organisation mondiale démocratique et efficace. Depuis sa création, l'organisation CGLU s'est consacrée à renforcer la présence des autorités locales dans les principaux thèmes de l'agenda mondial qui ont une influence directe sur le local : la solidarité active entre les gouvernements locaux et entre leurs populations face aux événements mondiaux comme, par exemple, avec les victimes des catastrophes naturelles après le tsunami qui s'est produit dans le Sud-Est asiatique (décembre 2004-janvier 2005),

ou en faveur des sinistrés du fait de la guerre au Moyen-Orient (juillet-août 2006) ; l'action des gouvernements locaux en faveur de l'agenda mondial du développement, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement promus par la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté extrême, pour l'accès des plus nécessiteux à l'éducation, à la santé et aux services de base (Campagne pour les Villes du Millénaire de juin-septembre 2005) ; le soutien à la paix et au dialogue entre les civilisations, au travers de la diplomatie des villes et du rapprochement de l'Alliance des Civilisations des Nations unies ; l'intervention des gouvernements locaux dans la lutte contre les changements climatiques et pour le développement durable et respectueux de l'environnement ; la participation des gouvernements locaux à la campagne mondiale contre le sida, pour ne citer que ceux-là.

Avec la création de CGLU, les autorités locales renforcent et consolident les liens qui existaient avec les principales institutions internationales. Par exemple, le rapport sur la relation entre les Nations unies et la société civile présenté par le groupe de personnalités présidé par l'ex-président du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso, qui a proposé à M. Kofi Annan, en juin 2004, de corriger le déficit démocratique de la gouvernance mondiale au moyen d'une plus grande implication des représentants élus –parlementaires et autorités locales–, en renforçant les liens entre le local et le mondial. Les auteurs de ce rapport postulaient la reconnaissance de l'autonomie locale par l'Assemblée générale des Nations unies comme un « principe universel », et ils envisageaient de considérer l'organisation Cité et Gouvernements locaux unis comme un organe consultatif pour les affaires de gouvernance. Même si les propositions de ce rapport n'ont pas été concrétisées, le débat lancé est irréversible. Il amènera indirectement à l'adoption en avril 2007 des Lignes directrices sur la Décentralisation et le Renforcement des Autorités locales, premier texte de référence mondial qui reconnaît le rôle des gouvernements locaux dans la réalisation de la gouvernance démocratique et du développement. L'adoption de ces lignes directrices concrétisait l'une des grandes ambitions des autorités locales. On espère que ce texte sera soumis dans un avenir proche à l'Assemblée générale des Nations unies afin de consolider ce précédent dans le droit international.

Parallèlement, des progrès ont été réalisés dans d'autres forums internationaux. L'Union européenne a reconnu en 2005 que les autorités locales étaient des « acteurs à part entière » de la coopération au développement –Accord de Cotonou révisé et déclaration sur le Consensus européen pour le développement –. Le Parlement européen, quant à lui, a adopté en mars 2007 une résolution sur Le rôle des gouvernements locaux dans la coopération au développement dans laquelle il reconnaît une place importante aux gouvernements locaux au sein de la politique de coopération internationale de l'Union européenne et insiste pour la mise en œuvre de la décentralisation dans l'un des secteurs de concentration de l'aide européenne dans les pays en voie de développement comme une contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

## II – Les problèmes qui se posent au mouvement municipal africain

L'évolution du mouvement municipal mondial, comme nous l'avons vu, a permis d'ancrer les gouvernements locaux aussi bien sur la scène nationale que mondiale ; les collectivités locales africaines ayant pris une part active à ces avancées. Sur le plan africain aussi, les avancées se sont faites au gré de grands sommets, particulièrement les sommets Africités. Organisés tous les trois ans alternativement dans les différentes régions d'Afrique, Africités est un événement de classe mondiale. Il constitue un temps fort dans l'impulsion du processus de décentralisation en Afrique, et dans la réflexion sur la place et le rôle des gouvernements locaux dans la gouvernance et le développement des pays africains ; ils sont un moment privilégié d'évaluation de la mise en oeuvre des politiques et des programmes de coopération dans le domaine de la décentralisation

La première édition des Sommets Africités s'est tenue en janvier 1998 à Abidjan, Côte d'Ivoire, sur le thème, « reconnaître le rôle incontournable des collectivités locales dans le développement de l'Afrique ». Africités 1 a vu l'émergence du mouvement municipal africain sur la scène institutionnelle régionale et internationale. Le premier sommet panafricain des collectivités locales avait pour ambition de dépasser les barrières linguistiques héritées de la période coloniale et de construire une parole africaine sur les enjeux de la décentralisation, du développement local, de l'intégration régionale et de la coopération avec l'Afrique.

La deuxième édition s'est tenue en mai 2000 à Windhoek, Namibie, sur le thème, « financer les collectivités pour assurer le développement durable du continent ». Africités 2 a marqué le début de la structuration du mouvement municipal africain et du dialogue panafricain sur la décentralisation et le développement local. Africités 4 s'est accordée sur la nécessité de mettre en place d'une conférence africaine de la décentralisation et du développement local (CADDEL), instance intergouvernementale des ministres chargés de la tutelle administrative, financière et technique des collectivités locales, dans l'objectif d'inscrire la décentralisation parmi les priorités de l'agenda politique de l'Afrique ; et d'un conseil des communes et régions d'Afrique (CCRA), en vue de construire et porter la parole unifiée des collectivités locales africaines. Les participants ont également décidé d'institutionnaliser le Sommet Africités en tant que plate-forme de dialogue entre les élus locaux et les Etats, ainsi que entre les représentants de la Puissance publique et des autres acteurs pertinents dans la conception ainsi que dans la mise en oeuvre des politiques de décentralisation en Afrique.

La troisième édition tenue à Yaoundé en décembre 2003 a eu comme thème, « accélérer l'accès aux services de base au sein des collectivités locales africaines ». Africités 3 consacra l'unification du mouvement municipal africain et sa participation au mouvement municipal mondial. La rencontre a eu pour ambition de situer la décentralisation et le renforcement des collectivités locales dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie des habitants et de la participation des citoyens. Il a défini la participation de l'Afrique au mouvement municipal mondial et aussi la gouvernance de CGLUA, avec la mise en place d'un

conseil intérimaire de gestion, d'une présidence et d'un secrétariat intérimaires, chargés de préparer la participation de l'Afrique au Congrès fondateur de Cités et Gouvernements Locaux Unis à Paris en mai 2004, et le Congrès fondateur de CGLUA en mai 2005.

La quatrième édition tenue à Nairobi, Kenya, en septembre 2006 a eu pour thème, « construire des coalitions pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement au sein des collectivités locales africaines ». Africités 4 à Nairobi a été principalement une rencontre d'acteurs. Il a été centré sur la contribution des collectivités locales africaines à la mise en œuvre effective des objectifs du millénaire pour le développement. Ce Sommet a, en effet, offert, une opportunité unique à l'ensemble des acteurs de la décentralisation (Collectivités locales, Gouvernements, Partenaires) de faire le point sur la mise en œuvre des politiques de décentralisation en Afrique et des objectifs du millénaire pour le développement au sein des collectivités locales africaines. Africités 4 sonne la fin d'un cycle, celui de l'émergence et de la structuration du mouvement municipal africain, mais ouvre désormais une nouvelle étape, celle de l'action. Par les objectifs du millénaire pour le développement, l'impérieuse nécessité de combattre la misère et la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations est affirmée. En faisant leur cette perspective, les collectivités locales africaines définissent leurs objectifs et décident de mettre en place les moyens pour les atteindre.

Cependant cette avancée mondiale et africaine ne doit pas cacher des particularités quelques chantiers importants à terminer. C'est ainsi que le mouvement municipal africain rencontre encore cinq grandes contraintes.

**Les collectivités locales africaines, bien qu'elles gagnent en crédibilité vis-à-vis des populations ne sont pas considérées comme des représentants de l'Etat.** Depuis le lancement des processus de décentralisation en Afrique, le parcours institutionnel des collectivités locales, notamment à la recherche d'une crédibilité globale, a été parsemé d'obstacles.

Le premier combat dans cette quête de crédibilité des collectivités locales a été auprès des populations. En effet, les gouvernements locaux dès leur apparition héritent de la grave crise de confiance entre les populations et les autorités publiques qui s'est installée au cours des années 80. Confronté à une crise financière permanente, l'État africain avait progressivement perdu au cours des dernières décennies, sa capacité à encadrer le territoire et les populations et à assurer les investissements minima face à une croissance urbaine forte. Perdant les moyens d'agir ou de réagir dès le milieu des années 80, les États avaient cependant conservé, tout ou partie des structures et modes de fonctionnement autoritaires et centralisés légués par la colonisation. Cette déconnexion importante entre le mode de gouvernance et le déficit d'encadrement du territoire a créé les conditions d'un développement spectaculaire des initiatives d'auto-organisation de populations chaque jour un peu plus convaincues de ce que l'amélioration de leurs conditions de vie ne dépend

désormais que d'elles-mêmes. Pour les collectivités locales, cette crise a été d'autant plus difficile à contourner que les villes sont en contact direct avec les administrés. C'est au fond l'image même de l'administration publique qui est durablement ternie ; même si cette administration est dirigée par un responsable démocratiquement élu. Mais après deux décennies de gouvernance locale, les collectivités locales ont réussi à s'ancrer dans le vécu quotidien des populations et par là même à renouer la confiance entre les pays et l'administration publique en général et l'Etat.

Mais alors que les collectivités locales, de par leurs actions, ont réussi à faire renouer la confiance entre les pouvoirs publics en général et les populations, elles ont paradoxalement du mal à se faire accepter dans la sphère publique en général. Si elles sont reconnues comme des instances publiques, par contre leurs regroupements ne le sont pas. Dans presque tous les pays africains, les associations de collectivités locales, elles-mêmes instances publiques, sont considérées comme des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Rares sont les pays où les associations nationales de collectivités locales sont considérées de droit public, à l'exemple de l'Afrique du Sud où l'association nationale des collectivités locales (SALGA) est consultée en tant que tel et dépose régulièrement des rapports à l'assemblée nationale. Ainsi, alors que les collectivités locales sont des instances d'utilité publiques, de droit public, leurs regroupements sont considérés comme de droit privé souvent. Cette méconnaissance des associations nationales de collectivités locales est une situation paradoxale qu'il conviendrait de corriger très rapidement.

**Les progrès de la décentralisation administrative et politique peinent à se traduire par une meilleure décentralisation fiscale en Afrique.** Il est fréquent que les gouvernements locaux reçoivent de nouvelles compétences sans que leur soient transférées les ressources correspondantes. Ceci, conjointement à la faiblesse des moyens dont ils disposent dans de nombreux pays africains, affecte considérablement la capacité des gouvernements locaux à assumer leurs responsabilités et à répondre aux demandes de la société civile. Cette faiblesse est déterminante quand on prétend promouvoir des politiques visant à permettre l'accès des populations, les plus pauvres aux services publics locaux.

La décentralisation fiscale concerne l'ensemble des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales. Ces derniers recouvrent la définition d'un champ de ressources propres pour les collectivités locales, l'identification d'un champ de ressources partagées entre l'Etat et les collectivités locales, et les transferts des ressources du budget de l'Etat à celui des collectivités locales. Mais en Afrique, l'emphase mise sur les aspects politiques, administratifs et territoriaux de la décentralisation a mis en second plan la décentralisation fiscale. Paradoxalement, alors que les « décentralisations africaines » ont pour caractéristique commune la faiblesse des ressources financières des collectivités locales et l'inadéquation des arrangements financiers entre l'Etat et les collectivités locales, l'attention sur la décentralisation fiscale et les finances locales a été plus faible. L'indicateur habituel utilisé pour mesurer le niveau de décentralisation fiscale, le poids des collectivités locales



dans les recettes de l'Etat (ressources propres des collectivités locales divisé par les ressources propres de l'Etat) permet de mesurer deux dimensions, à savoir le champ fiscal propre aux collectivités locales qui mesure la marge de manœuvre des collectivités locales en matière de ressources locales, et aussi l'assiette fiscale sur laquelle les responsables locaux peuvent agir pour améliorer sensiblement le niveau des ressources locales. Dans les pays anglophones en effet, ce sont les collectivités locales elles-mêmes qui assurent la gestion de l'assiette et la collecte du produit de ces impôts locaux. Dans les pays francophones, l'implication des collectivités locales se limite à l'appui aux services déconcentrés de l'Etat pour une meilleure connaissance de l'assiette des impôts locaux. Le poids des collectivités locales dans les ressources de l'Etat est très faible, dans tous les cas moins de 10%. Les pays les plus en vue, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe oscillent entre 7% et 8%. Ces pourcentages dénotent d'une faiblesse généralisée de la fiscalité locale qui montre que, même si des efforts de mobilisation des ressources locales restent à faire, ils ne seront pas à la hauteur des enjeux actuels et à venir de la décentralisation. Dans les autres régions du monde où le processus de décentralisation est plus ancien, le poids des ressources locales dans le budget de l'Etat tourne autour de 40%. Autant dire que la marge de manœuvre est grande. Le poids des collectivités locales dans les dépenses publiques est un autre indicateur du niveau de décentralisation fiscale. Il mesure deux dimensions : la dimension allocative qui met l'accent sur la part des services mise en œuvre par le niveau local ; la dimension subsidiarité qui elle, indique le niveau des dépenses publiques qui, pour des raisons d'avantages comparatifs, est mis en œuvre par les collectivités locales. Les différentes statistiques montrent la faible part des collectivités locales dans les dépenses publiques. Rares sont les pays qui dépassent le seuil des 10% ; il s'agit du Nigeria, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de l'Afrique du Sud, du Maroc et du Zimbabwe. Ces chiffres interpellent plus d'un ; ils indiquent que malgré la subsidiarité, l'Etat central continue à mettre en œuvre plus de 90% de la dépense publique.

L'idée de faire progresser la dépense publique locale doit être comprise par les Etats comme étant la réponse aux besoins des populations au niveau local. L'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement passe forcément par des investissements publics locaux, mieux adaptés aux besoins des populations. Mais la mise en œuvre d'une part plus élevée des dépenses publiques locales implique pour les collectivités locales un effort accru en matière de gestion locale.

**Les collectivités locales souhaitent être associées à la définition, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de développement.** Les gouvernements locaux doivent être des acteurs actifs à la recherche des solutions à la majorité des grands défis contemporains : des défis démocratiques, car c'est au niveau local que la notion de citoyenneté acquiert tout son sens et que se construisent les identités face à l'avancée croissante de la mondialisation ; des défis écologiques, car c'est au niveau local que sont menées les actions contre les changements climatiques et pour la préservation de notre planète ; des actions qui requièrent la transformation des modèles de production et de

consommation, principalement urbains ; des défis économiques, car c'est dans les villes et leur périphérie que se concentrent une grande partie des richesses et des opportunités, mais aussi les plus grandes inégalités ; et, finalement, des défis sociaux et de solidarité, car vu que les politiques d'intégration sociale, de respect de la diversité culturelle et de lutte contre l'insécurité s'incarnent et se développent en premier lieu au niveau local.

La mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) telle qu'elle est menée est un exemple de ce déficit d'implication des collectivités locales. C'est probablement ce qui explique qu'aucun des objectifs du Millénaire pour le développement ne devrait être atteint, au rythme où les progrès sont accomplis à l'heure actuelle en Afrique. Dans la plupart des pays, les taux de pauvreté ne se sont pas sensiblement améliorés et l'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé demeurent largement en deçà des attentes. L'analyse globale du suivi des objectifs millénaires pour le développement montre par exemple qu'en Afrique de l'Ouest, un à deux pays seulement ont atteints quelques cibles spécifiques et que la moitié des pays pourraient sous certaines conditions (qui sont loin d'être remplies) atteindre les principaux objectifs notamment dans les domaines de la scolarisation, de la santé et de l'accès à l'eau potable. La lutte contre la pauvreté se passera au niveau local ou pas. En travaillant à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, les collectivités locales participent à la mise en œuvre des politiques nationales et contribuent de ce fait à la réalisation des objectifs de développement national.

Mais pour revendiquer justement leur entière implication dans la mise en œuvre des politiques de développement, les collectivités locales africaines doivent encore convaincre sur leurs capacités. Confrontées à de nombreux problèmes de la vie quotidienne des habitants la plupart de ces collectivités ont du mal à concevoir des politiques locales qui dépassent le traitement des problèmes quotidiens. La mise en œuvre de ces nouvelles responsabilités requiert des actions à court, moyen et long terme. Elle appelle un changement radical de la part des élus et responsables locaux : le terme du mandat électif ne coïncide plus avec le terme des actions engagées ; dans ces domaines, chaque mandature poursuit des actions engagées par la mandature précédente, et lègue à la mandature suivante des engagements qui pèseront sur sa propre politique. L'élaboration de stratégies de développement local à moyen et long termes est un des moyens les plus efficaces d'éviter des actions chaotiques et non coordonnées. Cette vision à long terme ne peut engager l'ensemble de la collectivité et les équipes municipales successives que si elle a fait l'objet d'un consensus large au sein de la population locale et de toutes les forces vives. Il est en conséquence urgent de renforcer les collectivités locales africaines dans leur capacité à construire une vision partagée de leur développement et de leur inscription dans l'espace national et régional. Une telle action est de nature à favoriser l'enracinement des comportements démocratiques au niveau local, d'augmenter la cohérence et l'efficacité des politiques locales et de renforcer la part des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques de développement.

C'est pourquoi, il est important que des dialogues soient engagés entre les associations de collectivités locales et les Etats africains au niveau national, au niveau sous-régional dans le cadre de plateformes et au niveau panafricain par le biais de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA).

**Les collectivités locales revendiquent un rôle plus important dans la mise en place d'un climat de paix en Afrique.** Il s'agit pour ces nombreuses collectivités locales, grandes et petites, côtières, sahéliennes, forestières et désertiques de promouvoir l'unité de l'Afrique et son développement par le bas. L'intégration africaine telle que menée à l'heure actuelle par les Etats s'avère plus institutionnelle que réelle. C'est au niveau local que l'intégration africaine est plus pertinente en faisant partager aux peuples les mêmes espérances et les mêmes objectifs de développement local. Il s'agira de voir comment le niveau local peut-il éclairer les stratégies d'intégration régionale des États et de leurs organisations régionales.

C'est pourquoi pour les collectivités locales, les tensions entre Etats africains, ne doivent pas se traduire par des tensions entre les peuples. Contrairement à ce que laisse entendre la presse internationale, les mouvements de populations sont plus importants à l'intérieur de l'Afrique qu'entre l'Afrique et le reste du monde. En effet, l'immigration du sahel vers la côte, des zones rurales vers les villes et des petites villes vers les grandes villes résultent en autant de mosaïques des peuples qui construisent un dialogue entre les civilisations, au travers de la diplomatie des villes. Dans une Afrique de plus en plus complexe et urbanisé, les gouvernements locaux sont les premiers à assumer quotidiennement la défense des droits des citoyens dans les villes multiculturelles, en canalisant les tensions, en dépassant les conflits et en promouvant le dialogue entre toutes les cultures et les religions.

Cette réalité du brassage entre les peuples montre que ces derniers ont soif de se rencontrer dans la paix et le développement. Par la diplomatie municipale, les collectivités locales faciliteront ce besoin d'intégration et d'interaction entre les peuples. C'est pourquoi, doit se développer un puissant mouvement de coopération décentralisée entre collectivités locales africaines pour prévenir les conflits et bâtir un climat de paix propice à un développement durable de l'Afrique.

**La voix de l'Afrique doit pouvoir être portée au niveau international par tous les canaux ; les collectivités locales représentent un de ses canaux.** Ce canal privilégié est pour les collectivités locales l'organisation Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU). Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) représente et défend les intérêts des gouvernements locaux sur la scène mondiale, quelle que soit la taille des collectivités qu'elle appui. Basée à Barcelone, l'organisation a comme mission « Etre la voix unifiée et le défenseur de l'autonomie locale démocratique, promouvoir ses valeurs, ses objectifs et ses intérêts, au travers de la coopération entre les gouvernements locaux, comme au sein de la communauté internationale ».

Au niveau mondial, l'adoption en avril 2007 des Lignes directrices sur la Décentralisation et le Renforcement des Autorités locales, premier texte de référence mondial qui reconnaît le rôle des gouvernements locaux dans la réalisation de la gouvernance démocratique et du développement offre une opportunité pour les collectivités locales africaines de porter la voix du continent au niveau mondial. L'adoption de ces lignes directrices concrétisait l'une des grandes ambitions des autorités locales. Cette reconnaissance des collectivités locales comme acteur au niveau international dépendra pour l'essentiel de la capacité des autorités locales à contribuer ou à assumer un rôle substantiel dans la solution des grands thèmes de l'agenda mondial, pour lesquels les compétences locales sont déterminantes et permettent d'apporter des réponses adéquates aux aspirations des citoyens au niveau local et mondial.

En outre, la signature d'accords de collaboration entre l'organisation CGLU et diverses agences du système telles que le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), l'Institut de la Banque mondiale et l'UNESCO donnent autant de tribunes pour faire entendre la voix de l'Afrique. Il en est de mêmes pour les collaborations avec l'UNITAR, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme commun des Nations unies sur le VHS/Sida (ONUSIDA).

C'est pourquoi la présence des collectivités locales africaines au sein de leur organisation mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est importante à plus d'un titre pour faire entendre la voix de l'Afrique.

Or, il se trouve que les collectivités locales africaines ne participent que très marginalement aux travaux de CGLU. Il est donc plus qu'important que la tribune offerte par l'organisation mondiale CGLU soit utilisée afin de faire entendre la voix de l'Afrique en ce qui concerne tous les grands enjeux de développement.